



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 73840

Texte de la question

M. Stéphane Saint-André appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les titulaires de master Tourisme qui peinent à trouver un emploi. Il lui demande si, compte tenu du fait que les comités régionaux et départementaux de tourisme sont financés par de l'argent public, une priorité peut être donnée aux titulaires de ces diplômes.

Texte de la réponse

Le secteur du tourisme en France est particulièrement attractif pour les jeunes diplômés. L'engouement pour les formations supérieures dans le tourisme ne doit pas cacher le fait qu'il s'agit d'un secteur extrêmement concurrentiel et qu'à l'instar d'autres filières de formation du supérieur, il est indispensable que les jeunes qui se tournent vers ces carrières aient conscience que la recherche d'un emploi correspondant à leur niveau de qualification sera un défi à part entière. Imposer aux comités régionaux et départementaux du tourisme de recruter prioritairement des diplômés en master de tourisme n'apparaît pas comme une solution au problème d'emploi de ces jeunes. De manière générale, il n'existe pas, en dehors du reclassement de salariés licenciés pour motifs économiques, d'obligation de recruter une catégorie particulière de candidats. Si les comités régionaux et départementaux de tourisme constituent un débouché naturel et important pour les titulaires de diplômes spécialisés dans le tourisme, le gouvernement n'entend pas priver ces structures de toute souplesse dans leurs recrutements et dans le choix des profils recherchés en les obligeant à recruter prioritairement ces diplômés de la filière touristique.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Saint-André](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73840

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 867

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3199